



Les travaux de la semaine passée



DANS LE MORBIHAN

Inauguration du Parc de la Chartreuse



Le 25 juillet, Jacques LE NAY était à Brec'h, aux côtés du maire Fabrice ROBELET pour l'inauguration du Parc de la Chartreuse. Sur cette parcelle de 2 hectares, un lieu de promenade et de détente a été aménagé avec des arbres remarquables, un verger, des bancs, des jeux pour petits et grands, un jardin de senteurs ...

Pour Jacques LE NAY, « *la municipalité a réussi à développer un parc en cœur de quartier, qui soit un espace de rencontres, de promenade et de détente tout en valorisant la Chartreuse* ».

27^{ème} édition de la Fête de la Crêpe à Gourin



Comme chaque année, Jacques LE NAY s'est rendu à Gourin, sur le site du château de Tronjoly, à l'occasion de la Fête de la Crêpe.

Au programme de cette année, dégustation de crêpes, initiation à la fabrication de crêpes, atelier « réalisation de crêpes » sur manège, atelier « fabrication de beurre à l'ancienne », et bien évidemment concours mondial de la plus grande crêpe.

Cette 27^{ème} édition a une nouvelle fois rencontré un franc succès.

AU PARLEMENT

Questions d'actualité au Gouvernement



Le 23 juillet, les sénateurs ont interrogé le Gouvernement ([voir la vidéo](#)) à l'occasion de la séance de questions d'actualité.

Didier GUILLAUME, ministre de l'Agriculture et de l'Alimentation, a été interpellé sur l'**impact de la sécheresse sur le monde agricole et les mesures à prendre**. Edouard PHILIPPE, Premier ministre, a été interrogé sur les **80 kms/heure**. Frédérique VIDAL, ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation, a quant à elle été interpellée sur le **bilan de Parcoursup**.

La **situation dans les prisons, les français condamnés à mort à l'étranger, la liberté de la presse et la fermeture des magasins Conforama** font aussi partie des questions posées aux membres de l'exécutif.

Cour de justice de la République



Quinze juges composent la Cour de justice de la République : douze parlementaires élus, en leur sein et en nombre égal, par l'Assemblée nationale et par le Sénat et trois magistrats du siège à la Cour de cassation, dont l'un préside la Cour de justice de la République.

Cette juridiction est compétente pour juger les actes accomplis par les membres du Gouvernement dans l'exercice de leurs fonctions et qualifiés de crimes ou délits au moment où ils ont été commis.

Le 23 juillet, les sénateurs ont procédé à l'élection d'un juge titulaire et de deux juges suppléants appelés à siéger à la Cour de justice de la République. ([en savoir plus](#))

Organisation des communes nouvelles à la diversité des territoires



Le 24 juillet, le Sénat a définitivement adopté une proposition de loi qui a pour objet de faciliter la création des communes nouvelles et leur fonctionnement. ([en savoir plus](#))

Ce texte prévoit notamment de relever l'effectif du conseil municipal d'une commune nouvelle après son premier renouvellement, afin d'éviter une chute trop brusque du nombre de conseillers municipaux.

Il sera à l'avenir possible de supprimer une partie seulement des communes déléguées et des mairies annexes, avec bien entendu l'accord des élus de la commune déléguée. D'autre part, les maires-délégués prendront place dans l'ordre du tableau juste après le maire.

Aussi, une commune nouvelle issue de la fusion de toutes les communes membres d'un ou plusieurs établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) à fiscalité propre sera désormais dispensée de se rattacher à un autre EPCI à fiscalité propre. Elle constituera ainsi une « commune-communauté », exerçant à la fois les compétences communales et intercommunales.

Le Sénat suspend ses travaux à compter du jeudi 25 juillet 2019.

Jacques LE NAY et l'ensemble de son équipe vous souhaite de bonnes vacances et un excellent été.

CLÔTURE DE LA PREMIÈRE SESSION EXTRAORDINAIRE 2018-2019

Le Sénat reprendra ses travaux le mardi 24 septembre 2019
avec l'ouverture de la seconde session extraordinaire 2018-2019

=> **Ordre du jour conditionnel et prévisionnel de la session extraordinaire de septembre 2019**
(sous réserve de la publication du décret du Président de la République
portant convocation du Parlement en session extraordinaire)

Mardi 24 septembre 2019

À 15 heures :

- Ouverture de la seconde session extraordinaire 2018-2019
- Projet de loi relatif à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire (procédure accélérée) ([n° 660, 2018-2019](#))

À 16 heures 45 :

- Questions d'actualité au Gouvernement

À 17 heures 45 et le soir :

- Suite du projet de loi relatif à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire (procédure accélérée) ([n° 660, 2018-2019](#))

Mercredi 25 septembre 2019

À 15 heures et le soir :

- Suite du projet de loi relatif à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire (procédure accélérée) ([n° 660, 2018-2019](#))

Jeudi 26 septembre 2019

À 11 heures, à 14 heures 30 et le soir :

- Sous réserve de leur dépôt, conclusions de la commission mixte paritaire sur le projet de loi relatif à la modernisation de la distribution de la presse
- Suite du projet de loi relatif à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire (procédure accélérée) ([n° 660, 2018-2019](#))
- Clôture de la seconde session extraordinaire 2018-2019

Source <http://www.senat.fr/>

Jacques LE NAY - Sénateur du MORBIHAN
E-mail : j.le-nay@senat.fr
Site web officiel : <http://www.jacques-lenay.com/>



Palais du Luxembourg
15, Rue de Vaugirard
75006 PARIS
Tél : 01 42 34 15 42



Permanence parlementaire
5, rue du Docteur Berthy
56240 PLOUAY
Tél : 02 97 11 61 20

Collaborateurs parlementaires
Sarah DAÏRI — Benjamin PERRONNO
Tél : 01 42 34 20 00 — E-mail : j.le-nay@senat.fr

Collaborateurs parlementaires
Vincent COWET — Tél : 06 28 28 74 66
Gwenn LE NAY — Tél : 06 43 66 96 23

Directeur de la publication : Jacques LE NAY, Sénateur du Morbihan
Conception et réalisation : Laurence FANE — laurence.fane@orange.fr